



Facturation Électronique
en Assurance : Vous êtes
en retard ?....On peut vous
aider !

Savoir faire et retour d'expériences



Le 15 octobre 2024, le Ministère de l'Économie annonçait une **réduction de l'offre de services du PPF**, imposant de fait le recours nécessaire à une PA (Plateforme Agréée).

Le calendrier de la réforme pour les grandes entreprises et ETI reste inchangé (Sep. 2026). Les acteurs qui comptaient s'appuyer sur le PPF n'ont d'autre choix que de **lancer un appel d'offres pour le choix d'une PA**. Nous présentons brièvement les **principaux impacts de la réforme** pour les entreprises, **les critères déterminants dans le choix d'une PA**, ainsi que nos références et **apports de valeur sur plusieurs projets RFE**.

Rappel : calendrier de la réforme et textes applicables en France d'ici 2027

2026

2027

1^{er} septembre 2026 :

- Obligation de **réception** pour toutes les entreprises
- Obligation d'**émission** et d'**e-reporting** pour les grandes entreprises et ETI

1^{er} septembre 2027 :

- Obligation d'**émission** et d'**e-reporting** pour les PME, TPE et ME

Textes applicables au 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et ETI

Textes
législatifs

LFR 2022-1157, articles 289bis, 290, 290A, 290B du CGI



E-invoicing, e-reporting, ventes, acquisitions internationales, paiement, PA et PPF

Décret 2022-1299, article 242 nonies A à P de l'annexe II du CGI



Mentions obligatoires, immatriculation des PA et périmètre des obligations, données requises, calendrier et rythme

Arrêté du 7 octobre 2022, article 41 septies I à P



Audit des PA, interopérabilité, données requises, statuts et cycle de vie, PPF, délais du e-reporting, formats du socle minimal

Implications

Spécifications globales externes V3.0 du 18/12/2024 par l'AIFE

Des spécifications produites par l'Agence pour l'informatique financière de l'État décrivant la réforme et sa mise en place technique, 36 cas d'usage, annuaire, API, périmètre d'action du PPF, formats des messages, exemples, ...

FAQ sur la réforme et sa mise en œuvre

100+ questions/réponses répertoriées par l'administration fiscale, avec des annexes en support, portant sur l'e-invoicing, l'e-reporting, l'e-reporting des données de paiement, les PA, les assujettis uniques, les marchés de défense et de sécurité et les transactions B2C

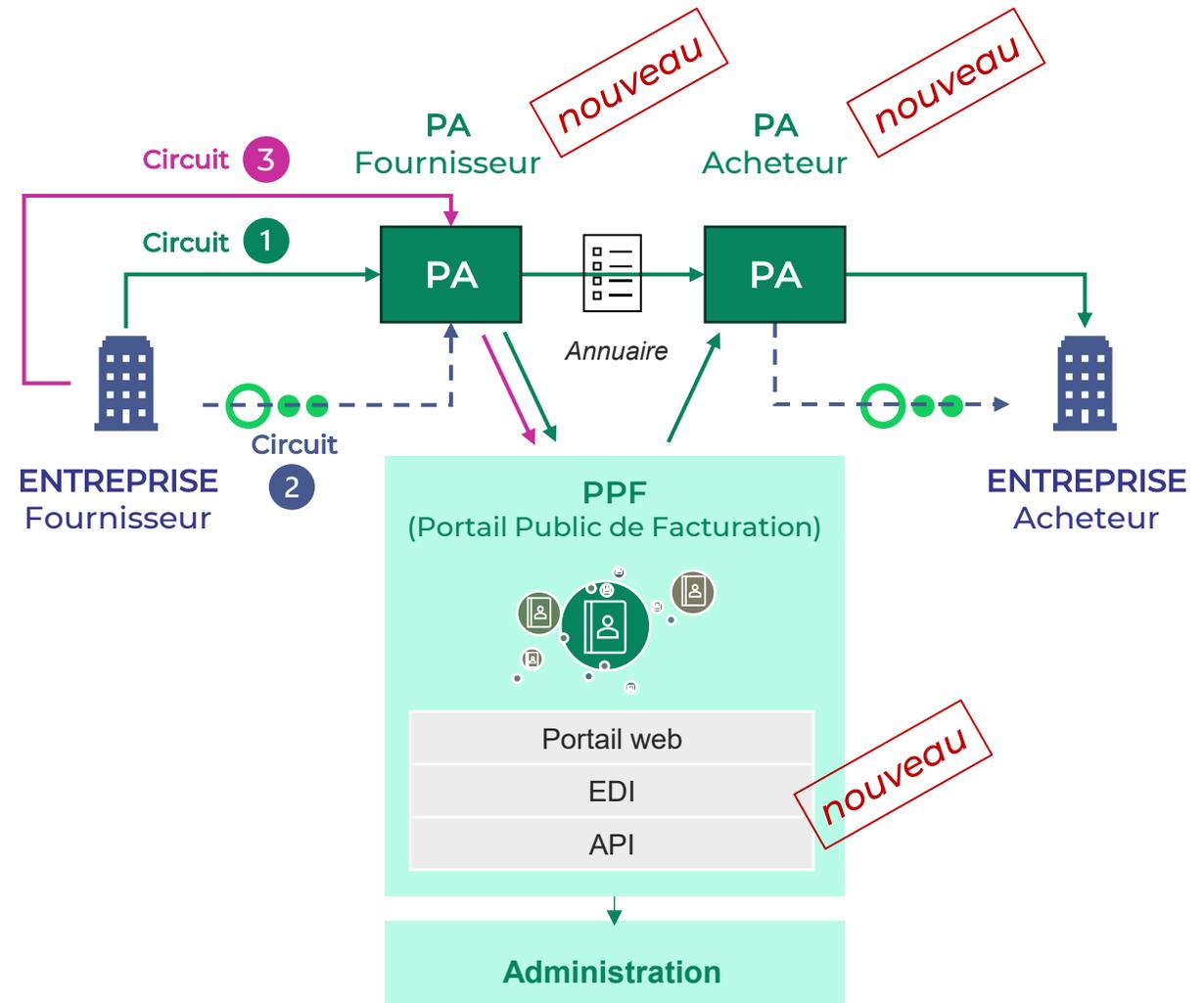
Socle commun issu de la Commission l'AFNOR

Un socle commun issu de la Commission de normalisation AFNOR précisant les formats et profils des messages et du cycle de vie, les API et les cas d'usages afin de faciliter la mise en œuvre d'un socle commun aux différents acteurs

Nos convictions en matière de facturation électronique

Un nouveau schéma d'échange en Y et une obligation de recourir à une plateforme agréée

- E-invoicing**
- 1 **Obligation d'émettre et de recevoir des factures électroniques** dans toutes les transactions domestiques entre entreprises assujettis à la TVA (B2B domestique)
 - 2
- E-reporting**
- 3 **Obligation de transmettre à l'administration des données complémentaires** concernant les transactions avec les non-assujettis (B2C) et les transactions internationales entre assujettis (B2B international).
- PA**
- **Plateforme de service obligatoire** en charge des contrôles, de l'extraction des données requises et leur transmission au PPF, et de la transmission des factures entre elles ou avec le PPF, ainsi que des retours de statuts et du e-reporting
- Opérateur de Dématérialisation : OD**
- Prestataires de services agissant en accompagnement des entreprises en amont des PA / PPF émettrices et en aval des PA / PPF destinataires
- Entreprises**
- Fournisseurs et acheteurs équipés ou non d'une solution de dématérialisation en interne (potentiellement une PA) ou en externe
- Portail Public de Facturation : PPF**
- Opérateur public offrant des services d'échange de factures gratuits et concentrant les données de facturation et du e-reporting pour l'administration



Nos convictions en matière de facturation électronique

Les principaux impacts et enjeux de la réforme

Un annuaire commun à l'ensemble des acteurs

Un annuaire commun, **base de référence** pour l'adressage des factures en **B2B domestiques** (*e-invoicing*).

Un enjeu de définition des lignes d'adressage avec un degré de granularité qui pourra être de 4 niveaux :

- *SIREN / SIRET / CODE ROUTAGE / SUFFIXE*

Pour les **clients** :

- Permettre/**Faciliter la redirection en interne des factures** vers les bons SI et services traitants
- **Améliorer la qualité** des factures reçues

Pour les **fournisseurs** :

- **Intégrer et maintenir les lignes d'adressage clients** dans les outils pour **réduire les délais de paiements**
- **Gérer** les potentiels différents **codes routages clients**

Une gestion commune du cycle de vie de la facture

Fournisseurs & Clients devront gérer le **cycle de vie de facture** via l'**échange de statuts de facture** avec le partenaire et le PPF.

4 statuts obligatoires dès l'entrée en vigueur de la réforme :

- Déposée
- Rejetée
- Refusée
- Encaissée (*si régime fiscal fournisseur = TVA sur les encaissements*)

5 statuts recommandés qui devraient devenir obligatoires à compter de 2027

Plusieurs statuts facultatifs définis par l'AIFE qui pourront être échangés avec les plateformes.

Un respect des données obligatoires

3 nouvelles données obligatoires à transmettre lors de toute facturation :

- Option TVA sur les débits
- Nature de l'opération (livraison de biens / prestation de service / opération mixte)
- Numéro Siren de l'acheteur

Mentions obligatoires « classiques » prévues par le Code de commerce et le CGI

Une gestion par cas d'usage

Une liste de **36 cas d'usage** définie par l'AIFE dans la version 2.3 des spécifications externes :

- *Facturation pour le compte d'un tiers*
- *Autofacturation*
- *Affacturation*
- ...

En cible, **toute facture** émise **devra correspondre à un unique cas d'usage**

Chaque cas d'usage dispose de **règles applicables propres** en termes de :

- Gestion du cycle de vie de la facture
- Adressage des factures
- Données de factures obligatoires

Change : Relations partenaires : clients / fournisseurs

Organisation & Processus : Processus de gestion des factures

Data : Données & Process KYC / KYB

Organisation & Processus : Processus de gestion des factures

Data : Gestion de l'annuaire et des lignes d'adressages clients

Change : Relations partenaires : clients / fournisseurs

Data : Données & Process KYC / KYB

Change : Relations avec les tiers à la facturation

Le contexte en assurance / périmètre impacté

Pour les assurances, la réforme s'applique à un périmètre limité, mais à ne pas négliger

La réforme n'a d'impact que pour les prestations soumises à TVA. Or, comme le stipule l'article 261 C, 2° du Code Général des Impôts : *Sont exonérées de la TVA : les opérations d'assurance et de réassurance, y compris les prestations de services afférentes à ces opérations effectuées par les courtiers et intermédiaires d'assurance.*

Dès lors, la collecte de primes, les commissions d'intermédiaires, la gestion des contrats et sinistres en tant qu'opérations d'assurance ne sont pas impactés par la réforme. En revanche, l'ensemble des prestations fournies ou reçues, sortant du champ d'exonération de TVA sont impactés (essentiellement des factures reçues)

En synthèse :



Prestations soumises à la réforme de l'e-facturation

Les prestations de services accessoires qui ne constituent pas une opération d'assurance (ex. services informatiques, conseil, gestion pour compte* hors cadre strict de l'assurance) sont soumises à la TVA et entrent par conséquent dans le champ d'application de la réforme sur la facturation électronique



Prestations non soumises à la réforme de l'e-facturation

La collecte de primes, les commissions d'intermédiaires, la gestion des contrats et sinistres en tant qu'opérations d'assurance sont exonérées de TVA et par conséquent hors du champ d'application de la réforme sur la facturation électronique

Si a de très rares exceptions, les factures émises par les assureurs sont en dehors du cadre d'application de la réforme sur la facturation électronique, bon nombre de factures entrantes impliquent en revanche une mise en conformité

**La délégation de gestion entre assureurs est généralement analysée comme une opération d'assurance et sort par conséquent du champ d'application de la réforme sur la facturation électronique*

Nos capacités à vous accompagner

Ailancy peut vous accompagner au-delà de l'étude sur les 4 grands axes de la mise en œuvre

1

Diagnostic de l'existant

- Réaliser un diagnostic de maturité du processus d'émission / réception de factures
- Analyser la cartographie applicative des outils utilisés dans les processus de facturation / réception de facture
- Cartographier les flux de facturation
- Analyser le processus de paiement, de gestion des factures
- Déterminer le périmètre des transactions concernées par la réglementation relative à la facturation électronique
- Evaluer le degré de conformité des factures actuelles en vue de la transition vers la facture électronique
- Analyser le processus de déclaration de la TVA

2

Choix d'une PA

- Réaliser un dossier de décision pour définir la stratégie à adopter et sélectionner votre PA

Principaux critères de sélection d'une PA



Couverture de la PA

- Cas d'usage identifiés par la réforme vs pratiques métiers
- Statuts et cycle de vie de la facture (statuts réglementaires & internes business)
- Interopérabilité avec les autres PA de la place.

Offre de prestations annexes

- Océrisation
- Gestion de factures hors réforme (factures sans TVA, internationales, ...)
- Offre de corrections / mise en conformité de facture
- Offre d'enrichissement de data

Coûts

- Build
- Run à la facture

Expertise des interlocuteurs PA ?

- Connaissance de l'assurance
- Compétences IT

3

Evolutions techniques et connexions à la PA

- Définir l'architecture technique cible et mettre en place les connexions entre les différents domaines applicatifs
- Réaliser la cartographie des données
- Mettre en conformité le socle de facturation

4

Révision des processus de facturation

- Mettre en conformité les référentiels fournisseur et client
- Adapter les processus dans une logique d'optimisation / digitalisation avec des enjeux significatifs de gains (ETP/Qualité/Risque Opérationnel)
- Mettre en place des points de contrôle pour renforcer la cohérence entre les informations transmises vers le portail public/ les positions dans les comptes et ce qui figure sur les factures émises.
- Accompagner les métiers comptables et les métiers émetteurs/récepteurs de factures dans l'appropriation des nouveaux processus et des nouvelles pratiques de gestion des factures.

Nos références en matière de facturation électronique

Ailancy, un acteur au cœur de la réforme à venir

Nous intervenons actuellement sur plusieurs missions liées à la mise en œuvre de la facturation électronique



Programme Facturation Electronique

- Mise en conformité aux exigences réglementaires pour 17 entités juridiques multi-outils de facturation, pour la réception et l'émission de factures
- RFP pour la sélection de la PA et mise en œuvre
- Optimisation et Harmonisation des processus de traitement des factures



Etude d'opportunité sur la mise en place d'une offre de facturation électronique à destination des clients TPE

- Synthèse des enjeux de la réforme et des impacts sur le modèle opérationnel et les offres de Fiducial Banque
- Eclairages sur le marché et les pratiques relatives à l'entrée en vigueur de la facturation électronique & Préconisations



Programme Facturation Electronique

- Audit et définition du périmètre impacté
- Mise en œuvre des exigences réglementaires pour les périmètres CBI, CBM et Affacturage



Programme Facturation Electronique

- Mise en conformité aux exigences réglementaires de 15 filiales et 50 directions internes, multi-SI, pour la facturation client (procure to pay) et fournisseurs (order to cash)
- Optimisation des processus de traitement des factures et homogénéisation des pratiques au sein des directions et des filiales (cible 2 outils de facturation)



Facturation électronique & Optimisation de la trésorerie

- Mise en œuvre de la solution AXEL d'optimisation de la trésorerie chez différents clients en prévision de l'entrée en vigueur de la FE

Un cabinet qui participe aux événements de place et qui porte l'animation d'un club facture électronique Ailancy



JFE 2024

Palais Brongniart

1800 inscrits et 1400 sur place → 2 fois plus que l'année dernière.
+500 vues sur le streaming/70 partenaires/25 ateliers

Ce qu'il faut retenir :

- Les nouvelles dates d'entrée en vigueur doivent se comprendre comme des dates au plus tard pour se conformer aux exigences de la réforme.
- Tout est fait pour que les entreprises qui sont prêtes puissent se déployer, dans le respect des exigences de la réforme 2025 :
 - Annuaire des assujettis, qui sera public, livré fin 2024, puis disponible en mode production pour toutes les entreprises qui souhaiteront activer leur adresse de facturation et ainsi être joignables.
 - Liens immatriculations de PDP interviendront juillet 2024.
 - Les Spécifications Externes stabilisées et publiées au printemps 2024.
- Le Pilote qui se déroulera en 2025
 - Test du fonctionnement du PPF,
 - Test des différents cas d'usage, sachant que ceci se fera aussi en mode productif pour les premières entreprises et PDP se déployant dès 2025 grâce à l'annuaire et l'interopérabilité en réseau.
- L'écosystème s'organise pour fournir une interopérabilité native entre PDP pour assurer l'atteignabilité de toutes les factures.

CLUB AILANCY
Réforme Facturation Electronique

12 juillet 2023 12h - 14h | En physique 32 rue de Poitou 75009 Paris | webinar@ailancy.com

Support de l'atelier du 12 juillet 2023

Distributaires - les participants

- BNP Paribas
- Crédit Agricole
- Fiducial Banque
- La Banque Postale
- Le Crédit Lyonnais
- Le Groupe BPCE
- Le Groupe Caisse d'Épargne
- Le Groupe Société Générale
- Le Groupe UBS
- Le Groupe AXA
- Le Groupe BNP
- Le Groupe CMA
- Le Groupe ING
- Le Groupe Intesa
- Le Groupe Mediobanca
- Le Groupe Montepaschi
- Le Groupe Nuovitalia
- Le Groupe Quilini
- Le Groupe Sanpaolo
- Le Groupe UniCredit
- Le Groupe Veneto
- Le Groupe Zingales

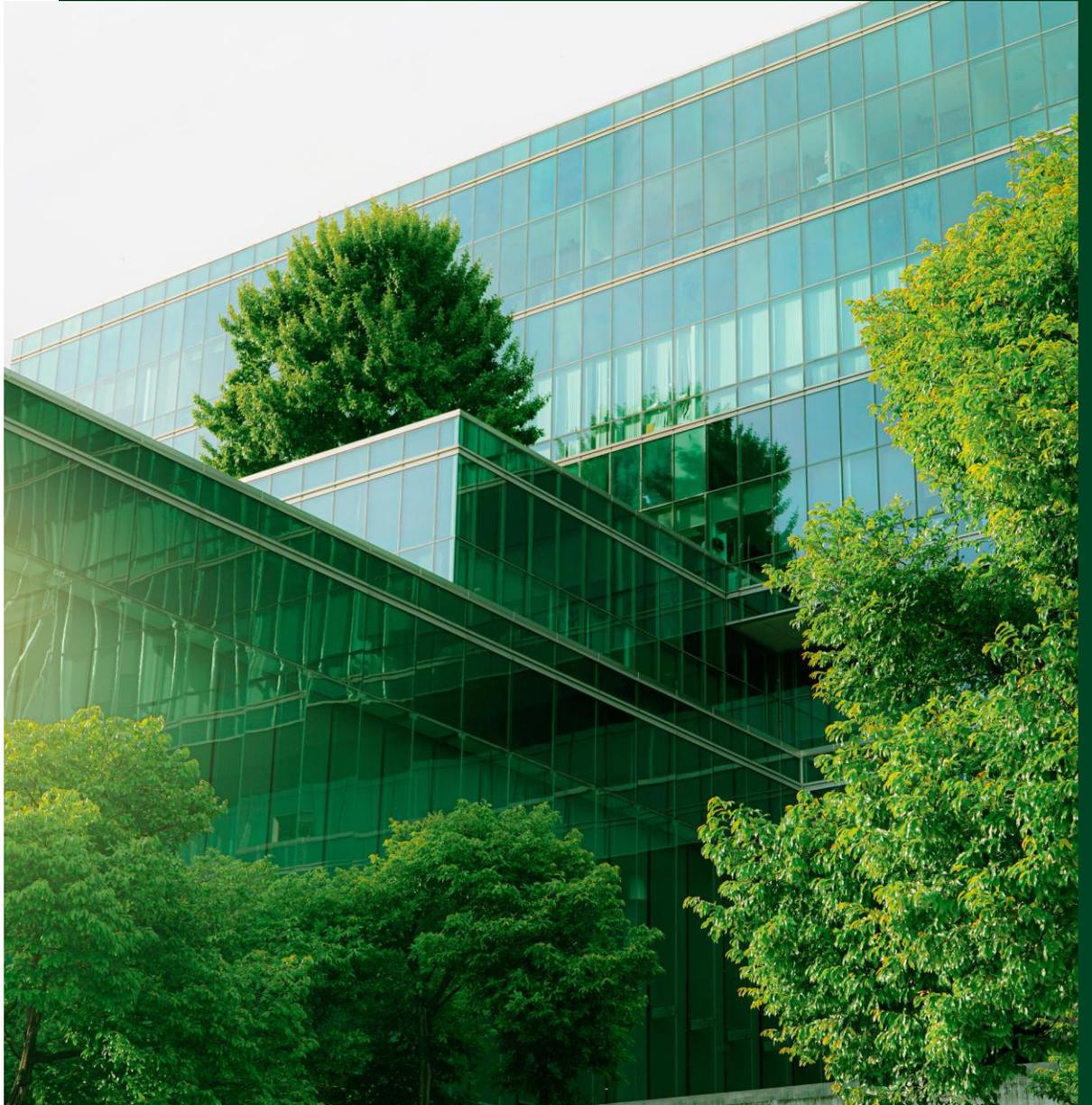
Annexes

Champ d'application de la réforme dans le contexte assurantiel

Type d'opération	Traitement fiscal (TVA/ hors champ)	Impact e-invoicing / e-reporting	Explication
Primes d'assurance (auto, santé, vie, habitation...)	Hors champ TVA (soumis à la TSCA, taxe spécifique aux conventions d'assurance)	✗ Hors champ	Les primes ne sont pas assujetties à la TVA → donc hors périmètre de la réforme.
Indemnisations / remboursements de sinistres	Hors champ TVA (flux indemnitaires)	✗ Hors champ	Ce sont des paiements compensatoires, pas des factures commerciales.
Factures fournisseurs France (IT, avocats, électricité, nettoyage, prestataires divers)	Soumis à TVA	✓ e-invoicing (réception obligatoire)	Les assureurs reçoivent de nombreuses factures de prestataires français avec TVA → e-invoicing obligatoire pour la réception.
Prestataires liés aux sinistres (garages, experts agréés)	Soumis à TVA	✓ e-invoicing (réception obligatoire)	Ces prestataires facturent leurs services avec TVA → doivent émettre en e-invoicing et l'assureur doit les recevoir.
Refacturations intragroupe (frais IT, RH, back-office, services partagés)	Selon cas : avec TVA → soumis / sans TVA → hors champ	✓ e-invoicing si TVA France ; ✓ e-reporting si TVA hors France ; ✗ hors champ sinon	Si la holding facture ses filiales avec TVA France/étranger → e-invoicing/e-reporting ; si c'est juste une refacturation sans TVA (clearing interne) → hors champ.
Commissions versées aux intermédiaires (courtiers, agents généraux)	Généralement exonérées de TVA (activité d'intermédiation)	✗ Hors champ (sauf exception)	Les commissions d'assurance sont exonérées de TVA → pas d'e-invoicing. Mais si le courtier facture d'autres services soumis à TVA, cela entre dans le périmètre.
Rétrocessions / cessions en réassurance	Hors champ TVA	✗ Hors champ	Les flux de réassurance ne sont pas soumis à TVA → donc exclus de l'obligation.
Services accessoires (IT, consulting, délégation de gestion auprès de sociétés hors assurance)	Soumis à TVA	✓ e-invoicing si en France ; ✓ e-reporting si international	Si une société facture des services annexes avec TVA, ils suivent les règles classiques : e-invoicing domestique ou e-reporting international.
Notes de frais / avantages en nature refacturés	TVA applicable sur certains frais (ex. repas, véhicules)	✓ e-invoicing si facturation France B2B ; ✓ e-reporting si international	Si une entité refacture des frais aux collaborateurs ou à une autre société, avec TVA → obligation e-invoicing ou e-reporting.
Facturation B2B France (services soumis TVA)	Soumis à TVA	✓ e-invoicing obligatoire (émission/réception)	Toute facturation entre entreprises françaises assujetties à TVA → cœur de la réforme.
Facturation B2C France (assurés particuliers)	Hors périmètre e-invoicing	✓ e-reporting si TVA collectée (rare en assurance)	L'e-invoicing ne concerne pas les particuliers. Mais si un service soumis à TVA est facturé à un particulier → l'assureur devra le reporter à l'administration (e-reporting).
Facturation intracommunautaire (UE)	TVA autoliquidée par le client	✗ Pas d'e-invoicing ; ✓ e-reporting obligatoire	Les factures émises ou reçues avec des clients/partenaires dans l'UE doivent être reportées mais pas transmises en e-invoicing.
Facturation hors UE (export)	Hors TVA française	✗ Pas d'e-invoicing ; ✓ e-reporting obligatoire	Les opérations B2B à l'export sont également exclues de l'e-invoicing, mais doivent être reportées.

Présentation d'Ailancy

Focus sur nos savoir-faire
Assurance



Une offre de service complète dédiée à l'industrie financière

+ 17 ans

Le Cabinet a été fondé en 2008



> 300

Consultants répartis sur 4 entités



53 M€

Chiffre d'affaires groupe



> 1400

Missions réalisées



Conseil en organisation et management

Stratégie de développement

Compétitivité des organisations

Risques & conformité

Conduite de grands projets

Transformation des SI

Accélération digitale

200 consultants



Expertises et Solutions

Expertise fonctionnelle métier

Apport méthodologique

Maîtrise de solution

Réalisation technologique

Offres en Nearshore d'externalisation de services

Traitements d'opérations

100 consultants



Conseil en Cyber Sécurité

Gouvernance sécurité et Mise en conformité réglementaire

Gestion des risques et intégration de la sécurité dans les projets

Pilotage de Programmes et Projets Sécurité

Protection des données, lutte contre la fuite de données

Résilience

Gestion des identités et des accès (IAM)

< 20 consultants



Conseil en Stratégie IA

Interaction Client IA

IA pour les développeurs

Coût et efficacité augmentée IA

Organisation et contrôles IA

Gouvernance et qualité Data

Mise à l'échelle et acculturation

< 10 consultants

« S'engager dans les transformations impactantes et durables de l'industrie financière »



Un cabinet spécialisé

- Une spécialisation sur les secteurs de la banque-assurance, un leader sur le marché français
- Une expertise sur les métiers et process de ses clients permettant d'offrir un service de haute qualité et sur-mesure

Un cabinet engagé

- Un ratio de 1 associé pour 10 consultants qui implique un engagement opérationnel pérenne des associés
 - Des consultants impliqués fortement en interne pour porter les ambitions du cabinet aux côtés des associés



Ailancy

- Une flexibilité en mission pour s'adapter aux contraintes des clients
- Une logique de confiance avec les clients (contrats, livrables...)
- Un effort de RSE important, un partenariat récemment noué avec Innov' & Co, cabinet adapté
- A venir : Nos interventions seront très prochainement évaluées en amont sur une échelle propriétaire de « finance durable »

Un cabinet responsable



- Une forte implication dans les Organismes de Place
- Une maîtrise de l'écosystème de prestataires et des Fintechs
- Une priorité donnée à la R&D (publications, études...) et à l'innovation (digital, blockchain...)

Un cabinet innovant



Un accompagnement sur tous les métiers de l'assurance

Ailancy a une
excellente
connaissance des
métiers de
l'assurance

Assurance vie

- Stratégie produit pour accroître la part d'unités de compte
- Stratégie de gestion déléguée
- Mise en place de Robo advisors
- Prise en compte de nouveaux usages : AssurTechs, acteurs en ligne, etc.
- Mise en conformité : Loi Pacte (enjeux de transférabilité, reporting, etc.), PRIIPS, ECKERT, DDA

Prévoyance

- Stratégie de délégation de gestion
- Diagnostic et optimisation des back-office
- Mise en conformité ECKERT (déhérence), Loi Bourquin (assurance des emprunteurs), DDA

Santé

- Accompagnement à la création de nouveaux produits
- Optimisation de la gestion des Flux (Noémie)
- Diagnostic et optimisation des back-office
- Stratégie de prise en compte de l'ANI et de la fin des clauses de désignation
- Mise en conformité à DDA

IARD

- Accompagnement à la création de nouveaux produits et de package de services
- Optimisation & Mutualisation de BO
- Optimisation de plateaux de gestion de sinistres
- Digitalisation de l'expertise
- Mise en conformité DDA et aux nouvelles conventions de gestion de sinistres dommages (IRSI...)

Nos principaux domaines d'intervention en assurance

Ailancy vous accompagne sur tout le cycle de vie de transformation
Nos équipes disposent de références significatives sur l'ensemble de ces domaines



Plan de développement

- ✓ Stratégie client
- ✓ Modèles de distribution
- ✓ Offre produits / services
- ✓ Nouvelles activités
- ✓ Recherche et mise en œuvre de partenariats
- ✓ Benchmarks



Transition digitale et Innovation

- ✓ Digitalisation des parcours de vente
- ✓ Selfcare, dématérialisation et gestion des flux
- ✓ CRM
- ✓ Objets connectés et services
- ✓ Amélioration de l'expérience client / utilisateur (Robo Advisor, IA, blockchain...)



Cadrage et pilotage de grands programmes

- ✓ Elaboration et suivi de plans annuels et pluriannuels
- ✓ Pilotage de programmes transverses
- ✓ Dispositifs PMO
- ✓ Trajectoire métier



Définition d'un nouveau modèle opérationnel

- ✓ Définition et déclinaison de stratégies opérationnelles
- ✓ Audit d'organisation et schéma Directeur Opérationnel
- ✓ Optimisation des processus (Lean, digitalisation, ...)
- ✓ Accompagnement de restructurations et fusions



Réglementaire

- ✓ Veille, analyse d'impacts
- ✓ Audits de conformité
- ✓ RGPD, DDA, PRIIPS
- ✓ Loi Eckert
- ✓ ANI, Contrat responsable, DSN
- ✓ DSP 2
- ✓ FICOVIE
- ✓ Loi Pacte
- ✓ NFRD / CSRD / Article 29 Energie Climat / SFRD / Taxonomie



Evolution du système d'information

- ✓ Schéma directeur informatique
- ✓ Gestion de projet MOA / IT
- ✓ Démarches Agiles
- ✓ Spécifications métiers
- ✓ Renforts MOA Métier
- ✓ Réalisation d'appels d'offres (RFI, RFP)

Ailancy vous accompagne sur tout le cycle de vie de la transformation



Élaborer la stratégie de développement

- > Étude de marché et positionnement stratégique
- > Stratégies opérationnelles
- > Cadrage et accompagnement de projets de développement



Améliorer la compétitivité de l'organisation

- > Refonte de processus et des organisations
- > Accompagnement de restructurations et fusions
- > Recherche de partenariats, d'outsourcing et de synergies



S'adapter aux contraintes réglementaires

- > Expertise forte notamment sur : ESG, MIF II, DDA, RGPD, DSP2, PRIIPS, ...
- > Conduite de veille, analyse d'impacts et appui à la mise en œuvre
- > Optimisation du risk management et du dispositif de conformité



Conduire de grands projets de transformation

- > Dispositifs PMO & pilotage de programme
- > Conduite de projets en méthodologie Agile
- > Mobilisation d'équipes pluridisciplinaires



Faire évoluer le Système d'information

- > Construction de schéma directeur informatique
- > Aide au choix de progiciels
- > Appui à la spécifications métier



Réussir sa transition digitale

- > Définition de plan de transformation digitale et aide à la déclinaison
- > Expertise en matière d'Open Banking, APIs, blockchain
- > Appui sur la présence au sein de l'écosystème Fintechs

Ils nous font confiance



Ailancy 
ADVISORY

RSE : notre engagement

Ailancy se démarque par un véritable engagement en matière de responsabilité sociétale des entreprises



Nos engagements RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale)

Nos interventions seront très prochainement évaluées en amont sur une échelle propriétaire de « finance durable »

ENTREPRENEURS du Monde

Un engagement social en externe

Ailancy is a partner of the NGO “Entrepreneurs du Monde” and supports the Fansoto project in southern Senegal which helps women to get started in entrepreneurship

Ailancy supported the “Assimilassimé” project in Togo in 2017/2018 which supported 133 poor individuals in entrepreneurship initiatives



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Un engagement pour le développement durable

Ailancy a rejoint le réseau Global Compact pour soutenir l'initiative des Nations-Unies et s'engage à intégrer durablement ses 10 principes dans sa stratégie et ses opérations

ecovadis

Un engagement environnemental

La RSE chez Ailancy c'est aussi : des collectes de vêtements, des courses solidaires, l'utilisation de cartouches et papiers recyclables, du tri sélectif des déchets.

Ecovadis a décerné à Ailancy le label Silver pour sa politique RSE (top 25% des entreprises)

Un engagement sur la compensation carbone

Ailancy a signé un partenariat avec

Greenly

afin de mettre en place une stratégie sur la réduction de CO2 du Cabinet et a obtenu le score de B soit « Très bien »

Ailancy s'engage également avec l'association Cœur de Forêt : 450 arbres ont déjà été plantés à Coroico en Bolivie afin de compenser la consommation de CO2 du Cabinet



Un engagement social en interne

Ailancy est signataire de chartes de référence reflétant son engagement auprès de ses salariés



Innov & Co

Un engagement sociétal

Ailancy a créé un partenariat avec Innov and Co, cabinet de conseil solidaire avec prestations réalisées par des travailleurs handicapés, des seniors, des personnes issues des quartiers Politique des territoires.

Les entreprises se sont engagées conjointement, non seulement sur la réalisation de travaux, mais aussi sur l'objectif d'insertion



JE M'ABONNE

En 15 ans, Ailancy est devenu un acteur de référence du conseil en transformation, organisation et management dédié aux Services Financiers. En tant que leader déterminé à repenser les codes du secteur, le cabinet entretient depuis sa création une veille constante sur l'actualité et conduit des travaux de prospective de l'évolution du secteur Banque, Finance et Assurance en y associant des consultants, des doctorants chercheurs, des experts et professionnels du secteur.

A travers des études, des notes de convictions, des newsletters, des tables rondes, des clubs, des webinaires et des conférences, Ailancy décrypte les grandes transformations qu'elles soient sociétales, technologiques ou réglementaires.

A travers ses évènements, publications et ses différentes interventions, Ailancy s'engage dans les transformations impactantes et durables de l'industrie financière.

Au-delà des travaux de recherche par secteur d'activité (Banque, Finance et Assurance), trois tribus étudient transversalement des transformations majeures :

La finance durable

- Comment assurer la transition vers une économie bas carbone ?
- Comment intégrer des critères ESG dans les décisions d'investissement ?
- Comment lutter efficacement contre le risque de greenwashing ?
- Comment promouvoir une transparence accrue pour encourager des pratiques financières responsables et durables ?
- Comment intégrer les exigences de la finance durable dans l'organisation et accompagner les clients dans leurs transitions ?

Les IA Génératives

- Quels sont les grands enjeux des IA génératives dans les services financiers ?
- Comment mettre en place une organisation favorisant l'adoption de cette nouvelle rupture technologique aussi bien côté IT que métier ?
- Comment acculturer les équipes aux enjeux des Gen AI ?
- Comment protéger les données sensibles, garantir la transparence et l'explicabilité des décisions automatisées ?
- Quel encadrement des usages des IA dans les services financiers ?
- Quelle est la place de l'humain et des IA ?

L'Open Finance

- Post-DSP2, où en sommes-nous de l'open banking, des modèles BaaS (Bank as a Service) et BaaP (Bank as a Platform) ?
- Quelle différence entre l'Open Banking et l'Open Finance ?
- Quelles sont les menaces et opportunités offertes par FiDA (Framework for Financial Data Access) et cette nouvelle économie de la donnée ?
- Faut-il et comment collaborer avec les fintechs ?
- Comment gérer l'interopérabilité entre les systèmes via les APIs ?

Vos contacts



➤ **FAUVEAU Sébastien**
Associé Assurance
sebastien.fauveau@ailancy.com
+33 6 29 76 09 25



➤ **Xalbat AGUERRE**
Manager Banque de détail
xalbat.aguerre@ailancy.com
+33 6 58 96 10 87



32 rue de Ponthieu
75008 Paris
contact@avanty.fr

